Libérez Roland Veuillet et les siens !

Article initialement publié sur le site du NPA.

Semaine après semaine, des groupes de Gilets jaunes de Nîmes réclament la libération de Roland. Accompagnés de leurs sympathisantEs, ils et elles se relaient devant la prison de Nîmes pour donner une bruyante sérénade de soutien à leur camarade qui y est incarcéré depuis 50 jours.

Rappelons que Roland a été condamné le 2 juillet dernier, par une justice aux ordres de l'exécutif, à 12 mois de prison (dont six mois ferme avec mandat de dépôt et six avec sursis), assortis de 1500 euros d'amende. Le motif en est son refus de se plier à l'interdiction qui lui avait été faite de participer à une manifestation, suite à un précédent procès pour avoir vigoureuse dénoncé des violences policières à son égard et à celui des Gilets jaunes.

Le cas de Roland Veuillet est emblématique de l'acharnement judiciaire et des persécutions qui frappent les opposantEs aux « réformes » régressives de Macron. Ces réformes antisociales, qui succèdent aux attaques de Hollande, livrent les travailleurEs à l'exploitation patronale la plus cynique. L'émergence du mouvement des Gilets jaunes a rendu visible une nouvelle couche de travailleurEs souffrant de ce système globalement injuste.

Répression, intimidations

Pour mater ces opposantEs aux mains nues mais nombreux et persévérants, le pouvoir aux abois a déchainé à leur encontre des bataillons de forces de « l'ordre » en armure et lourdement armés. Les images crues des graves blessures physiques subies par nombre de manifestantEs, diffusées sur les réseaux sociaux, ont fait comprendre à tout un chacun de quoi les capitalistes sont capables.

Afin de leur faire passer l'envie de manifester, les protestataires ont été constamment menacés, provoqués et conduits à la faute par les policiers – en uniforme ou non. Malheur à celles et ceux qui se sont hasardés à porter plainte contre eux. Les lois bourgeoises ne sont pas faites pour les exploitésEs ! Les frais d'avocat et les amendes disproportionnées, compte tenu de leurs faibles moyens, ont fini par appauvrir celles et

ceux qui l'étaient déjà suffisamment. Certains Gilets jaunes ont signalé que des amendes ont même été immédiatement et directement ponctionnées sur leur compte, mettant leurs familles dans la gêne la plus extrême. Cela s'appelle une punition collective !

Indignes conditions carcérales

Dans cet arsenal, le pire est la prison, en raison des conditions de détention indignes de nombre d'établissements pénitentiaires en France, dont celui de Nîmes. Selon l'Observatoire international des prisons on trouve dans ces établissements « surpopulation chronique, vétusté, insalubrité, hygiène défaillante, absence d'intimité générant violences et tensions, carences d'activités ». La France a été condamnée à 17 reprises par la Cour européenne des droits de l'homme qui prohibe la torture et les traitements inhumains ou dégradants qui y règnent. Sans effet.

Aujourd'hui, avec la pandémie du Covid-19, c'est la « double peine » pour les détenuEs en raison du risque de propagation dans ces « bombes épidémiologiques » que sont les prisons. En dépit des mesures d'exception prises dans la précipitation par la justice française pour baisser le nombre de détenuEs de droit commun, la surpopulation est toujours aussi scandaleuse élevée. La volonté réactionnaire de punir passe avant le reste !

Aux dernières nouvelles à Nîmes, un communiqué du comité de soutien de Roland Veuillet du 17 juillet indique : « L'exaspération née de la (sur)population carcérale à la maison d'arrêt de Nîmes s'est fait entendre : à tour de bras, les coups sur les barreaux bouillants des cellules ont résonné à travers la prison. Dès leur arrivée, des surveillants se mettent en grève. Plus tard, dans la cour, une centaine de prisonniers refusent de regagner leurs cellules surpeuplées, torrides, imbibées des odeurs fécales des W-C et celles fétides de transpiration et de moisissures, Roland l'agitateur est placé à l'isolement. »

Libérez Roland et touTEs les condamnéEs !

La justice française acceptera-t-elle de libérer Roland Veuillet en surmontant sa haine vengeresse contre un militant politique qui a osé la défier ainsi que la police en combattant les injustices commises par la classe au pouvoir contre la classe ouvrière ? Ou bien, la pandémie de Covid-19 se poursuivant, le mettra-t-elle délibérément en danger de mort dans sa cellule surpeuplée, à la chaleur étouffante et où, à 62 ans, il couche sur un matelas posé à même le sol ?

Nous adressons cet appel à la Justice avec un grand J, non seulement en faveur de Roland Veuillet mais aussi de tous et toutes les Gilets Jaunes et les miltantEs persécuté.e.s comme lui. Et nous n'oublions pas non plus la masse des prisonnierEs de droit commun que l'injustice sociale qui règne dans notre pays a conduits dans ces

prisons inhumaines.

Correspondante, le 24 juillet 2020